

LE MARCHÉ FRANÇAIS DES FRUITS TROPICAUX EN 1966

par **R. NAVILLE**

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.

LE MARCHÉ FRANÇAIS
DES FRUITS TROPICAUX EN 1966

par R. NAVILLE (I. F. A. C.).

Fruits, vol. 22, n° 2, février 1967, p. 101 à 103.

RÉSUMÉ. — Augmentation très sensible des importations. L'organisation de la production et des importations est à l'origine du plus large approvisionnement du marché français.

Bananes : importations de 1966 dépassent de 15 p. cent celles de 1965.

Principaux producteurs : Martinique puis Côte d'Ivoire.

Ananas : importations de 1966 dépassent de 30 p. cent celles de 1965.

Principaux producteurs : Côte d'Ivoire puis Martinique.

Avocats, mangues : une nouvelle classification douanière permettra à l'avenir de préciser l'importance du marché de ces deux fruits. Israël totalise 64 p. cent des importations d'avocats.

Autres fruits tropicaux : principalement litchis, mangoustans, anones, sapotilles.

L'année 1966, d'après les dernières statistiques officielles des douanes, est une année record en ce qui concerne les importations françaises des fruits tropicaux.

En effet, nous assistons, cette année, à une augmentation très sensible des importations quelle que soit l'espèce fruitière tropicale importée. Le marché français est de plus en plus largement approvisionné et, dans certains secteurs, l'organisation, tant sur le plan production qu'importations, est certainement à l'origine de ces résultats assez optimistes.

BANANES FRAICHES

Les quantités importées en bananes cette année ont été de 458 961 t, soit près de 15 p. cent de plus qu'en 1965 (399 282 t), la consommation par tête a donc été de 9,253 kg en 1966 contre 8,161 kg en 1965.

Malgré le cyclone subi par la Guadeloupe à la fin de l'été dernier, les tonnages provenant, tant des pays associés et des D. O. M. que des pays tiers, sont venus compenser cette défection.

Nous donnons ci-contre la répartition des importations par pays de provenance pour les deux dernières années.

Des pays fournisseurs traditionnels du marché français, la Martinique reste au premier rang avec 37,9 p.

BANANES	1965		1966	
	t	F	t	F
FRANCE.				
Guadeloupe...	63 374,6	68 506	88 114,5	92 482
Martinique ...	152 337,0	166 969	174 185,0	185 531
PAYS ASSOCIÉS A LA C. E. E.				
Cameroun	65 564,4	61 012	54 878,9	51 619
Côte d'Ivoire..	75 329,6	76 868	81 775,9	87 865
Madagascar...	15 024,3	14 675	21 519,8	19 598
Congo Léo....	2 226,6	1 672	3 841,8	2 810
Somalie	992,0	494	1 877,8	1 271
Surinam	1 689,8	1 575	3 950,8	3 312
PAYS TIERS.				
Guinée	2 595,5	2 595	—	—
Espagne.....	—	—	68,7	59
Canaries	12 934,0	9 518	10 346,9	9 003
Honduras	—	—	1 703,0	1 614
Colombie	768,4	595	2 128,4	1 091
Équateur.....	6 118,1	5 051	12 916,2	10 360
Israël	115,8	99	1 367,6	1 080
Rép. Dominicaine.....	4,4	7	—	—
Brésil	100,6	83	—	—
Union Birmane	83,5	80	—	—
DIVERS.	23,1	18	15,7	13
Total.....	399 281,7	409 817	458 691,0	467 708

cent du tonnage total importé, suivie par la Guadeloupe avec 19,2 p. cent malgré l'arrêt de ses exportations en octobre dernier du fait du cyclone. Viennent ensuite la Côte d'Ivoire avec 17,8 p. cent, le Cameroun avec 11,7 p. cent et Madagascar avec 4,7 p. cent.

Tous ces pays sont en progression sur l'approvisionnement de 1965, à l'exception du Cameroun apparemment. Mais ce dernier a commencé ses exportations en mains découpées en cartons cette année et il est difficile de comparer des régimes et des mains découpées. On peut estimer la proportion des cartons à environ 40 p. cent contre 2 p. cent l'an dernier. Quant à la Côte d'Ivoire, l'augmentation constatée est encore plus sensible puisque les exportations en mains découpées représentent environ 65 p. cent contre 17,8 p. cent l'an dernier.

Nous donnons ci-dessous, à titre indicatif, les valeurs moyennes déclarées en douane pour les principales provenances :

	1966		1966
Cameroun. . .	0,94 F/kg	Martinique. . .	1,06 F/kg
Côte d'Ivoire. . .	1,07 F/kg	Madagascar. . .	0,91 F/kg
Guadeloupe. . .	1,05 F/kg		

étant bien entendu que ces prix ne sont pas le reflet exact de la commercialisation.

ANANAS FRAIS

Comme pour les importations bananières, l'année 1966, pour l'ananas frais est une année record avec 10 945 t d'importations totales contre 8 418,7 t l'année dernière, soit une augmentation de 30 p. cent.

La répartition par pays de provenance, a été la suivante :

ANANAS	1965		1965	
	t	F	t	F
Açores	247,2	675	274,0	644
Guinée	444,6	890	795,9	1 182
Libéria.	0,6	1	—	—
Côte d'Ivoire	4 229,0	7 498	6 073,4	9 862
Cameroun	1 053,4	1 523	1 254,5	1 825
Madagascar.	18,1	35	12,1	22
Guadeloupe.	43,7	60	89,0	142
Martinique	2 382,1	3 197	2 434,4	2 932
Divers.	—	—	11,8	10
Total.	8 418,7	13 879	10 944,1	16 619

La Côte d'Ivoire a fourni la moitié des importations françaises avec 55,5 p. cent, la Martinique 29,2 p. cent et le Cameroun 11,4 p. cent. Ce sont les trois principaux fournisseurs de notre marché et pour 1966, on note une progression sensible de ces provenances sur 1965 :

— 1965 : base 100.
— 1966 : Cameroun : 119 ;
Côte d'Ivoire : 143 ;
Martinique : 139.

Les mois de plus forte importation ont été février, mars, avril et novembre, décembre. L'offre du mois de décembre a été particulièrement élevée mais les cours se sont assez bien tenus.

Pour cette année, les réexportations ont été sensiblement plus importantes : 1 349,5 t contre 1 004 t en 1965.

La répartition de ces réexportations par pays de destination a été la suivante :

Belgique-Luxembourg	120,2	295
Pays-Bas.	43,8	81
République fédérale d'Allemagne.	516,5	1 026
Italie	246,2	540
Royaume-Uni	81,0	154
Danemark	0,5	1
Suisse.	161,5	355
Autriche.	0,1	1
Espagne.	179,2	306
Afrique Nord espagnole	0,3	1
Algérie	0,2	1
Total	1 349,5	2 761

AVOCATS, MANGUES ET AUTRES FRUITS TROPICAUX

En 1966, les Services des Douanes, à la suite de nombreuses demandes, ont établi une nouvelle classification par produits pour ces fruits. Il existe maintenant un numéro de nomenclature pour l'avocat (080145), un autre pour la mangue (080146) et un troisième (080147) groupant les autres fruits tropicaux frais tels le litchi, le mangoustan, l'anone, la sapotille, etc.

Aussi maintenant pourra-t-on apprécier plus sûrement l'importance du marché de l'avocat et de la mangue.

Mais la comparaison avec 1965 n'est pas aisée du fait que, pour cette année-là, tous ces fruits étaient

groupés ; aussi avons-nous établi le tableau suivant donnant pour 1965 « Autres Fruits tropicaux frais » et groupant, pour 1966, les trois rubriques :

AUTRES FRUITS TROPICAUX	1965		1966	
	t	F	t	F
Arabie Séoudite			0,5	2
Royaume-Uni	0,4	3		
Madère	1,8	6		
Maroc	4,7	18	12,0	38
Algérie	17,0	70	5,4	24
Tunisie	0,7	2		
Égypte	0,5	2	1,9	7
Mali	37,0	157	30,8	133
Haute-Volta	22,4	51	21,6	71
Sénégal	13,0	44	14,8	50
Guinée Port. Iles Cap Vert.	1,6	2		
Guinée	5,0	13	43,4	125
Côte d'Ivoire	20,5	57	14,4	45
Cameroun	47,8	117	37,9	89
Congo (Brazza)	34,9	98	21,1	75
Kénya	4,2	18		
Guadeloupe			0,6	2
Madagascar	13,8	60	18,4	86
Réunion	0,8	4	0,4	2
Afrique du Sud	28,3	128	65,9	321
Martinique	181,4	376	169,6	278
Brésil	0,9	5		
Chili	0,7	5	0,7	5
Israël	274,2	1 000	544,1	1 830
Union indienne	1,3	8	0,5	6
Vietnam Sud	3,3	25		
Dahomey			0,2	1
Belgique-Luxembourg			0,2	1
Congo Léo			0,2	1
Total	716,2	2 269	1 004,6	3 192

En ce qui concerne l'avocat, on peut considérer que ce marché est en progression. L'approvisionnement du marché a été très important durant le dernier trimestre avec 437 t représentant plus de la moitié des importations annuelles.

Israël a totalisé cette année 528 t, soit 64 p. cent des importations totales, suivi par la Martinique, 168 t (20 p. cent), le Cameroun, 36 t (4,3 p. cent), pour ne citer que les principales provenances.

Pour la mangue, l'approvisionnement est moins important que pour l'avocat. Les mois de plus forte importation ont été avril, mai, novembre et décembre.

AVOCATS	1966	
	t	F
Maroc	12,0	38
Algérie	5,4	24
Égypte	0,5	2
Haute-Volta	1,6	5
Sénégal	2,3	5
Guinée	0,4	1
Côte d'Ivoire	5,1	14
Cameroun	36,8	86
Madagascar	2,0	8
Réunion	0,4	2
République Afrique du Sud.	56,5	275
Guadeloupe	0,6	2
Martinique	168,5	276
Chili	0,7	5
Israël	528,2	1 763
Total	821,0	2 506

La Guinée a fourni le quart de l'approvisionnement français avec 43 t, tenant le premier rang, suivi du Mali avec 30,8 t, du Congo Brazza avec 18,2 t, du Sénégal, 12,5 t. les Républiques d'Afrique du Sud et de Côte d'Ivoire ont fourni chacune 9 t.

C'est la première année où Israël fournit des mangues au marché français.

MANGUES	1966	
	t	F
Égypte	1,4	5
Mali	30,8	133
Haute-Volta	20,0	66
Sénégal	12,5	45
Guinée	43,0	124
Côte d'Ivoire	9,0	29
Cameroun	0,8	2
Congo Brazza	18,2	65
Madagascar	16,2	77
Afrique du Sud	9,0	43
Martinique	1,1	2
Israël	4,2	20
Arabie Séoudite	0,5	2
Union indienne	0,5	6
Total	167,2	619